N° 3972 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 3 Mai 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas à cote de Bourse, 10.

Téléphone

Chronique de la Semaine

Il est dit que dans cette répugnante affaire de N.-D. de la Treille, *tous les moyens* auront été mis en œuvre pour sauver Flamidien.

Les aveux inattendus du frère Hilleray avant rendu inutile la constitution d'un syndicat spécial à son cas, avec ouverture d'une souscription pour la découverte du franc-maçon coupable des attentats de Cambrai à Lille, le syndicat Flamidien », qui a réussi à réunir plus de 13.000 fr., a imaginé de redoubler de zèle et de frapper sans cœur.

A force de... recherches il a découvert une Justine confite en dévotion qui, après trois mois de réflexion, s'est décidée à déclarer que le lendemain de la soirée où disparut le malheureux petit Foveaux, elle l'avait rencontré jouant fort tranquillement au cerceau.

Conséquemment il était sorti vivant du pâturage des Frères, le dimanche 5 février; il n'avait donc pas été assassiné et violé chez eux et si l'on avait retrouvé son cadavre dans leur établissement, c'est qu'on l'y avait introduit, histoire de faire une sale farce et le frère Flamidien était donc bien innocent.

C'était machiavéliquement machiné, mais ça n'a pas pris tout de même, et le voilà bien le « coup manqué » !

Voyez-vous ce gamin de 13 ans qui aurait découché le dimanche soir, se serait mis le lundi à jouer au cerceau sur les boulevards, comme si de rien n'était, sans plus se préoccuper de ses parents, et qui aurait disparu tout à coup ensuite pour ne reparaître qu'à l'état de cadavre dans une caisse à l'établissement des chers frères !

Non mais, avez vous idée de ça !

∴

Les cléricaux, gens à imagination fertile, ne s'en tenaient pas là. Il leur fallait à tout prix des témoins autres que Justine pour aller trouver le juge d'instruction et lui certifier qu'avec aussi certitude vu le jeune Foveaux le lundi 6 février, au Bois de la Deûle.

Comme on avait fait une pelite « cagnotte » pour parer à toute éventualité, et que d'ailleurs pour la bonne cause on n'était pas en peine de ramasser de la « galette », on avait mis en campagne tout un personnel, avec mission de raccoler des témoins de bonne volonté grassement rétribués. Bigre, 10.000 francs, une pareille somme ne se trouve pas sous les pieds d'un cheval, et cela devait tenter !

L'argent, n'est-ce pas le nerf de la guerre par excellence ! et peut-on résister à une offre aussi alléchante !

Il y en a qui pour moins que cela vendraient leur âme au diable ; pour 10.000 francs, comment n'en aurait-on pas rencontré qui seraient disposés à avoir vu tout ce qu'on voudrait ! On s'adressait d'ailleurs à des jeunes gens, cela devait donc aller comme sur des roulettes.

Hélas ! au bon moment la mèche a été éventée, des arrestations ont eu lieu, toute une instructive correspondance a été saisie et voilà une fois de plus nos cléricaux idiots demasqués.

∴

Vous les croyez peut-être confondus, atterrés, lessés ? Comme vous les connaissez mal !

Ouvrez la *Croix*, ouvrez la *Dépêche*, et vous y verrez que c'est « un coup de théâtre manqué » de ces Messieurs de la justice, une « turlutaine » de la franc-maçonnerie et des journaux de la Triplice, et qu'on a fait beaucoup de bruit pour rien. *Much ado about nothing.*

Eh, parbleu, oui, ce sont des « histoires de brigands » inventées par nous pour empêcher d'éclater l'innocence du chef Frère Flamidien !

Un des agents du syndicat Flamidien s'est fait passer pour agent de la sûreté : une vétille, à peine « un simple délit ».

On a proposé de l'argent pour obtenir des témoignages en faveur de Flamidien : mais il n'y a pas eu la subornation de témoins le moins du monde ; ceux qui offraient de l'argent, étant « persuadés que le frère Flamidien était innocent, persuadés que certaines personnes pouvaient savoir quelque chose sur les conditions du crime, ont pu, *par tous les moyens*, engager ces personnes à dire ce qu'elles savaient, à dire la vérité. »

« Par tous les moyens », nous vous l'avions bien dit ! Offrir de l'argent pour parler, c'est le « droit absolu » revendiqué par les cléricaux, qui sans fausse honte vous déclarent :

C'est un moyen de delier les langues qui n'a rien d'immoral... » (Croix du 30 avril).

Il n'y a là qu'un « procédé parfaitement licite... » (*Dépêche* du 1er mai).

Et en avant la sortie habituelle contre les sectaires, les fabricants de scandales ennemis de la religion, et patati, et patata. Grosse caisse, cymbales et chapeau chinois, l'orchestre est au complet !

∴

A quoi bon nous indigner de voir développer au grand jour de semblables théories ! Ces doctrines n'ont rien de nouveau, ce sont celles exposées tout le long dans les ouvrages connus des membres de la société de Jésus, le *Compendium de Théologie morale, le Casus conscientiæ* du R. P. Gury ; c'est, en un mot, la quintessence de la morale des jésuites, avec lesquels l'Eglise catholique s'est solidarisée.

Pascal a pu les flétrir, le pape Clément XIV les supprimer, certain évêque de Montpellier a pu dire d'eux que « l'on aura beau les condamner de tous les attentats dont de méchants prêtres sont capables, ils se soutiendront comme ils ont fait jusqu'à présent », c'est encore ce dernier qui avait raison, et en 1875, M. Guilbert, archevêque de Paris, parlant précisément des œuvres du P. Gury, convenait que le célèbre casuiste « avait heureusement transformé l'esprit du clergé français ».

Que nous voilà loin de l'arrêt du Parlement de Paris du 5 mars 1762 qui s'exprimait ainsi sur les doctrines des jésuites :

« Ces doctrines, dont les conséquences irisent à détruire la loi naturelle, cette ragie des mœurs que Dieu lui-même a imprimée dans le cœur des hommes et par conséquent à rompre tous les liens de la Société civile, en autorisant le vol, le mensonge, le parjure. Elles sont de la plus criminelle, et généralement toutes les passions et tous les crimes, par l'enseignement de la compensation de cette sus équivoques, des restrictions mentales, du probabilisme et du péché philosophique... »

Or, ces doctrines sont devenues le code de l'Eglise catholique et le syndicat Flamidien les met religieusement en pratique. C'est dans l'ordre.

Le R. P. jésuite Le Moyne a dit : « La loi naturelle, il est vrai, enseigne qu'il ne faut pas mentir, mais cette loi même ordonne de suivre la conscience, qui par une ignorance invincible peut enseigner qu'on peut mentir. »

Le mensonge *pour la bonne cause* n'est donc pas un péché ; il est permis, il est ordonné par l'Eglise.

Le Livre 2 du *Compendium* du P. Gury enseigne d'autre part qu'on peut, dès lors qu'on est convaincu de la justice d'une cause, « fabriquer ou altérer des pièces, des billets, » de même un juge peut recevoir des présents d'un plaideur pour rendre un jugement en sa faveur.

La corruption des magistrats, la subornation des témoins sont ainsi proclamées choses licites à condition toutefois qu'il s'agisse de l'intérêt de l'Eglise.

Il serait cruel d'insister et nous nous en tiendrons là.

Nous avons voulu démontrer que les cléricaux de la *Dépêche* et de la *Croix* ont une morale à part, qui est celle de l'Eglise Romaine et que *tous les moyens* leur seront bons en vertu de cette doctrine pour enrayer l'action de la Justice contre un des leurs.

Ils n'ont en vue que le but à atteindre, qui est moins de sauver la personnalité d'un Flamidien que de sauvegarder le prestige des Congrégations.

∴

Sauver les apparences, voilà toute leur préoccupation et il s'en faut que messieurs du clergé leur facilitent leur tâche.

Il y a quelques jours, dans un compartiment des water closets de la gare de Reims, les agents de service découvraient au main un ecclésiastique en état complet d'ivresse.

L'ivrognerie serait-elle donc aussi agréable au Seigneur ?

Ce serait, en tout cas, comme les « pruneaux Saint-Pierre.

Je parie que vous ne connaissez pas ce genre de pruneaux bénits. Que voulez-vous, quand on ne pratique pas la religion !...

Je veux vous les faire connaître et vous mettre à même de vous en procurer. J'ai justement une circulaire sous la main :

... On récolte dans notre région d'excellents pruneaux, les meilleurs et les mieux sucrés de l'Agenais, d'après les connaisseurs.

J'ai donné à mon fils que vous offre et qui seront choisis avec soin la nom du pruneaux *Saint-Pierre*, du nom du bien-aimé patron de ma pauvre église.

Donc, par respect pour Saint Pierre, et surtout par amour pour Jésus-Eucharistie, achetez-moi quelques pruneaux.

Je vous les offre en colis postaux de 3, 5 et 10 kilos, franco de port et d'emballage, dans de jolies petites coffres, que renferment votre propriété, aux prix de 6, 9 et 12 francs.

Soyez miséricordieux envers celui qui ose ainsi vous tendre la main qui a l'honneur de se dire

Votre très humble serviteur en Jesus, Marie, Joseph.

Fréd. Bès.
Curé de Lacassedè
par Beauville (Lot-et-Garonne).

Va donc pour les excellents *pruneaux de Saint-Pierre !* Qui qu'en veut ? Il n'y a pas de primes comme pour les fromages des filles repenties, mais « par amour pour Jésus-Eucharistie » on ne peut se dispenser de commander un simple mandat postal et de se mettre au régime des pruneaux.

Confitures, miel, fromages, pruneaux, la religion catholique est bien une religion de douceurs et d'accommodements avec le ciel !

∴

Car des accommodements avec le Ciel il y en a de toutes les façons.

Ainsi, tenez, dans le catéchisme il est spécifié que le sacrement de confirmation ne doit venir qu'après le sacrement de première communion.

Tout cela est changé dans le Nord, d'après ce que l'on nous écrit.

Le 28 avril dernier, à Maunières, le *citoyen* (voyez Concordat) Monnier, évêque de Lydda *in partibus*, autrement dit évêque d'un evêché qui n'existe que de nom, est venu donner le sacrement de confirmation.

Sans doute pour s'épargner une seconde course il a confirmé en une seule fournée les enfants ayant fait leur première communion *et ceux qui doivent la faire le dimanche de la Pentecôte.*

Maunières ne doit pas être une de ces communes où l'on ait plaisir de retourner souvent, puisqu'on y met les bouchées doubles pour n'avoir plus à y revenir !

∴

Les socialistes illois sont bien moins regardants que les évêques, quand ils organisent des réunions publiques : ils ne ménagent pas leur temps.

C'est ainsi que la réunion de samedi, à l'Hippodrome, commencée à 8 heures 1/2, ne s'est terminée que vers une heure du matin. Encore un peu je me voyais condamné à prendre des notes toute la nuit !

C'était bien inutile d'ailleurs, puisque le temps matériel manquait pour les utiliser avant la mise sous presse du journal.

De très intéressantes choses ont été dites à cette réunion où les nombreux orateurs qui se sont succédés à la tribune ont été attentivement écoutés par leurs camarades ; la *Cathe* est demeurée elle-même bien sage, ce qui n'est guère dans ses habitudes et le député nègre Légitimus n'a trouvé aucun prétexte à interruption.

Au cours de cette séance, Flamidien, l'homme du jour, a été mis à de fréquentes reprises sur la sellette, mais personne ne s'est avisé de prendre sa défense, ce qui est été, il est vrai, d'un héroïsme rare.

∴

Cette semaine s'est clôturée pour la rédaction et tout le personnel du *Progrès du Nord* par une amicale manifestation en l'honneur d'un des nôtres, le camarade Paul Assignion: tous nos confrères du *Réveil du Nord* et nombre d'amis personnels se sont joints spontanément à nous et Sauve-Etauy a prononcé au dessert des paroles qui, parties de son cœur, ont trouvé le chemin des nôtres. Je lui en témoigne notre reconnaissance à tous.

Quant à l'ami Assignion, il a été fêté, choyé, bombardé de cadeaux, couvert de fleurs, en vrai lauréat de justice. Les plus modestes, ceux qui comme lui s'affirment si sans bruit servent fidèlement la Démocratie et seraient capables de se faire casser la g... pour elle, ont bien droit qu'à de certains jours on les porte en triomphe et qu'on les exalte.

Le camarade Lagrillière-Beauclerc, dont je tiens pour l'instant la place à cette chronique hebdomadaire, où il excelle, et où sa verve si personnelle trouve à s'exercer pour le plus grand plaisir de ses lecteurs, est arrivé pour ainsi dire du cercle ligne du Tonkin, de l'Annam et de la Chine, au cours du banquet : la famille était donc au grand complet.

∴

En attendant que je retrouve la plume à Lagrillière, et puisqu'à Lille on célèbre la fête du 1er Mai, je m'en vais prendre ma part des réjouissances organisées.

Voilà le cœur qui passe : Vite, je file à la retraite aux flambeaux !

G. LEMYRE.

L'apologie de la guerre

Ecoutez ceci :

La guerre grandit les peuples chez qui elle est en honneur, et les élève à un haut degré de valeur physique, intellectuelle (!) et morale (!).

La *force* est le principal attribut de la puissance divine, le principe de *toute justice*, et de *tout droit*.

Si la guerre est une loi de l'humanité, loi de progrès moral et de progrès matériel, il importe que toutes les générations en sentent l'influence fortifiante et que la tradition s'en transmette des pères aux enfants. On est ainsi conduit à *désirer qu'il y ait au moins une guerre par génération ; l'intérêt de l'armée* ne l'exige pas moins que celui de la nation...

L'intérêt de l'armée exige donc que la paix ne dure jamais *plus de vingt ans de suite*. Nos seulement cette limite de vingt ans ne doit pas être dépassée, mais il est avantageux **de ne pas l'atteindre.**

C'est le texte d'un cours professé à l'Ecole supérieure de guerre, puis répandu dans tous les corps de troupe. Un enseigne aux chefs, et les chefs enseignent aux soldats la nécessité de la tuerie, les beautés de la destruction, du pillage et de l'incendie. Sur ce thème, dans les régiments, des officiers font faire des compositions aux sous-officiers.

T. H.

Le Bordereau est d'Esterhazy

Extrait de la déposition d'Esterhazy devant la Cour de cassation :

Le président. — Je vous représente une lettre datée de Courbevoie le 27 avril 1892, signée de votre nom adressée par vous au sieur Rieu, 21, rue Richelieu.

Le reconnaissez-vous ?

Le commandant Esterhazy. — Oui, je reconnais cette lettre.

Le président. — Je vous en soumets une seconde datée de Rouen du 17 août 1894, également signée de vous, et qui a été saisie chez M. Callé, huissier.

Le reconnaissez-vous ?

Le commandant Esterhazy. — Oui, je crois que cette lettre est de moi.

Le président. — Ces deux lettres sont écrites sur du papier pelure quadrillé.

Elles ont été soumises à l'examen de trois experts, qui se sont expliqués dans un rapport en date du 26 novembre 1898, des conclusions duquel je vous donne lecture, conclusions dont **je consigne ci-après le résumé** : « La pièce dite du bordereau, la lettre du 17 août 1894 et la lettre du 17 avril 1892 **nous présentent les caractères de la plus grande nullité.** »

Avez-vous quelques observations à présenter sur ce rapport.

Le commandant Esterhazy. — En ce qui concerne le point, **je m'en réfère** aux déclarations de mes lettres, **c'est-à-dire aux deux jugements des Conseils de guerre.**

Retour de la mission Marchand

Paris, fer mai. — Le *Temps* publie une dépêche de Djibouti annonçant que la mission du commandant Marchand a quitté Addis-Ababa et est en ce moment en route pour Djibouti, où l'attend, depuis près de quinze jours, le croiseur d'*Issas*. Voici le texte de cette dépêche :

« Djibouti, 29 avril, 6 h. 40 soir.

» Le capitaine Baratier est arrivé à Harrar le 25. Le commandant Marchand était attendu dans cette même ville le 27. La mission entière est en parfaite santé. Une réception enthousiaste lui est préparée ici. »

Harrar, capitale de la province abyssine du même nom, est située à environ 250 kilomètres d'Addis Ababa et à 300 de Djibouti.

On dit...

M. Edmond Rostand. — Depuis quelques jours le bruit courait que le poète Edmond Rostand était atteint de troubles graves, inspirant de vives inquiétudes.

Quand le cas de nervosité du poète ait souvent frappé ses amis, surtout depuis l'éclatant succès de Cyrano de Bergerac, on apprit avec une grande satisfaction que cette nouvelle était démentie.

Mais on annonce aujourd'hui que M. Rostand est entré ces jours derniers dans une maison de santé de Marseille.

Le jeune écrivain est originaire de cette ville et réside toute sa famille et où son père occupe une haute situation dans le monde financier.

Nous ne signalons ce bruit que sous réserves et avec l'espoir d'avoir à le démentir.

∴

Colombophilie et médecine. — Le docteur S. Morris, de Mac-Cook, dans l'Etat de Nebraska, qui possède une nombreuse clientèle disséminée, laisse, au fur et à mesure de ses visites, chez les plus malades, deux ou trois volatiles qui, d'heure en heure, lui apportent chez lui un bulletin de santé.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Nouvelles parlementaires

La veille de la rentrée

Paris, fer mai. — A en juger par l'animation qui régnait aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon, la rentrée paraît devoir être assez mouvementée. La plupart de nos honorables sont déjà de retour à Paris et l'on prévoit que demain les bancs de la Chambre seront fort bien garnis.

Un certain nombre de députés — une tentative environ, — qui sont en même temps conseillers généraux, seront cependant retenus dans leurs départements pendant quelques jours encore par les tournées des conseils de révision qui ne sont pas complètement terminées.

Le principal intérêt de la séance de demain consistera dans la fixation des interpellations.

Ainsi que nous l'avons dit, le gouvernement demandera à la Chambre d'ajourner jusqu'après l'arrêt de la Cour de cassation toutes celles se rapportant à l'affaire Dreyfus. Certains interpellateurs insisteront naturellement pour la discussion immédiate, mais on croit que l'ajournement sera voté à une assez forte majorité. En effet, presque tout le monde paraissait d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'un débat public aurait l'inconvénient d'influencer les magistrats de la Cour suprême.

Les autres interpellations, au nombre d'une trentaine, seront discutées aux séances du vendredi dans un ordre que nous ne connaissons pas encore.

Quant au grand débat sur l'Algérie, il était fixé dès avant les vacances au lundi 8 mai. Il occupera vraisemblablement trois séances car il y a déjà près de vingt orateurs inscrits, sans compter les ministres et M. Laferrière, gouverneur général.

L'ordre du jour des séances régulières ne sera sans doute pas modifié. Il porte en tête la loi sur les accidents du travail, puis celles relatives aux expertises médico-légales, aux femmes avocats, à l'assistance judiciaire, à la suppression de la publicité des exécutions capitales, aux ouvriers mineurs, etc.

La Chambre, on le voit, a pas mal de besogne sur la planche et il ne tient qu'à elle de faire du travail utile, mais le voudra-t-elle ?...

T. H.

L'AFFAIRE DREYFUS

LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE

A la Cour de Cassation

UN LIVRE DU UHLAN

Nouvelles révélations

Esterhazy livre à la publicité la preface d'un travail qu'il va publier et dans lequel il accuse le ministère de lui avoir envoyé des émissaires pour obtenir en échange des faux et des fausses certains de ses papiers. Voici quelques extraits de cette préface :

Depuis dix-huit mois, le gouvernement n'a cessé de multiplier autour de moi les ordres et manœuvres, démarches et négociations, pour obtenir que je fuyasse à jamais, au plus profond de mon âme, les secrets secrets dont je suis gardien.

Et veut on une preuve immédiate et décisive ?

L'émissaire

Il n'y a pas un mois encore, le ministère Dupuy m'envoyait un ambassadeur chargé d'obtenir, contre mes sonnantes et trébuchantes, la remise du mon dossier et l'assurance de mon silence définitif.

Les preuves des livres d'aujourd'hui continuent du bordereau, la lettre du 17 août 1894 et la lettre du 17 avril 1892 **nous présentent les caractères de la plus grande nullité.**

Et le cas du nature à instruire les lecteurs, tout en les amusant, comme les récits de morale courante.

Pendant mon premier séjour en Hollande, alors que, seuls, les agents du ministère pouvaient connaître mon adresse, ils m'ont envoyé une lettre suivante. Elle émanait d'un homme politique, en ce moment éloigné du Parlement, et qui y a joué, naguère, un rôle considérable, aussi bien que dans le pays.

Je me réserve de publier le nom de cet homme (dont je n'ai pas d'ailleurs, qu'à me louer, et à qui je suis heureux d'offrir, ici, l'expression de ma gratitude pour sa réelle obligeance) au cas où le ministère songerait à nier la réalité de ce que je vais raconter.

Je reçus donc la lettre suivante :

« La Haye (hôtel des Indes), 12 janvier 1899.

» Je vous ai déjà témoigné ma sympathie pour vous, victime de la cause dreyfusarde.

» Je suis en Hollande pour l'Alliance française, et je serais heureux de vous voir.

» Veuillez-vous me faire le plaisir de passer avec moi, par exemple, la journée du dimanche que j'ai libre ? Je serai à Amsterdam, hôtel du Palais-Royal. Je serais également demain et mardi, hôtel du Lion-d'or, à Leyden.

» Vous me ferez grand plaisir en accentant ma cordiale invitation, et je vous prie d'agréer, mon commandant, l'hommage de mes sentiments distingués dévoués.

» X..., ancien député.

Autre dame voilée

Je me rendis à l'invitation de mon correspondant. Je trouvais un homme charmant qui me parla pendant deux jours agréables. Cetait au moment précis où la chambre criminelle acceptait, enfin, de m'entendre, et X... voulait bien me donner des indications qui jusqu'ici utiles à ma comparution devant la Cour suprême.

Quand je fus à Paris, et pendant les quelques jours de sauf-conduit que daigna m'accorder le gouvernement, j'eus l'occasion de voir X... toujours très aimable, vint me voir chez les frères de la rue Oudinot, me prie un soir à dîner et continua à me donner les preuves de la plus vive sympathie.

Je repartis de Paris, charmé de lui, et lui garda avec moi des rapports cordiaux.

Les jours, les semaines se passèrent. Je recevais, avec souvent, de X..., des lettres auxquelles j'étais très sensible, et où ses sympathies s'affirmaient de plus en plus ; lorsqu'un jour, revenu à Londres, je trouvai, dans mon courrier, la curieuse lettre qui suit :

Cette lettre me fut, d'ailleurs, confirmée, le surlendemain, par un télégramme que je me réserve de produire, le cas échéant.

« Tarascon, le 26 février 1898.

« En hâte. Où êtes-vous, mon cher commandant, et ou peut-on vous voir ? Tout petit être mieux pour vous et pas du tout de détourage.

« Cordialement. X... »

Je répondis aussitôt qu'on me trouvait à tel endroit et que je serais charmé de voir X....

Le prix du silence

Mon avocat, M. Chabaux, était venu justement à Londres. X... lui et moi, nous passâmes deux jours ensemble.

X... me laissa entendre qu'il m'était envoyé de la part du gouvernement et à la suite de ses conversations avec X... mon conseil m'en donna la confirmation.

Je ne cachai pas à cet ambassadeur ma très grande irritation de la façon dont on m'avait traité et dont on me traitait encore. Je lui dis observer que je n'avais pas été sans mérite à me dominer depuis huit mois pendant lesquels on avait employé contre moi les moyens les plus perfides, une ses armes les plus lâches et accumulé les inquiétes sur les illégalités avec un irresponsabilité aucune de toutes les lois et de tout droit.

X... dit qu'il trouvait abominable la façon dont j'avais été traité, *mais qu'il avait moyen d'arranger les choses, et me demanda ce que je voulais pour ne taire et ne rien publier.*

Je refusai les propositions d'argent et ce fut M. Cabanes, lui-même, qui formula ce qu'il estimait le minimum de mes légitimes prétentions.

X... trouva mes demandes très modérées et très naturelles, et, après m'avoir promis de les transmettre au gouvernement, il repartit pour Paris avec mon consul.

Il devait voir un *très haut personnage du gouvernement* qui lui avait donné *rendez vous pour le 16 mars à quatre heures.*

Le 17 mars, il m'écrivait la lettre suivante :

« Angers, le 17 mars 1899.

» Mon cher commandant,

» Je n'ai pu rentrer de Bessères qu'hier à 6 h. 15. mon voyage ayant duré jusqu'à huit heures du soir, mercredi. J'avais un rendez-vous à 4 heures, où je n'ai pu aller. Mon secrétaire m'avait excusé par téléphone. Je rentre demain soir et je saurai quelque chose dimanche et vous aurez une lettre lundi matin.

» J'ai trouvé votre interview *du Matin* pas mal du tout.

» Bon espoir et très cordialement vôtre.

» X... »

Le lundi, pas de lettre.

X... chargé d'une négociation de cette importance X... qui m'avait témoigné une si delie et si grande sympathie, ne trouvant pas moyen, à son retour en France, de voir les membres du gouvernement dont il m'avait parlé, cela me surprenait.

Enfin, le 23 mars, je reçus la lettre suivante :

Paris, le 22 mars.

» Mon cher commandant,

» J'ai, moi aussi, fait tout le possible pour aboutir à une honorable solution.

» Je n'ai pas encore réussi.

» Les gouvernements parlementaires ne sont point les mêmes que les gouvernements absolus, mais les tempéraments restent, et ce que tel ferait avec ses idées a lui et son tempérament a lui, s'il était seul, il ne peut rien ou n'ose plus le faire s'il doit de toute nécessité, faire appel à d'autres concours. Donc, attente. J'aurais préféré, j'ai fait l'impossible pour avoir mieux. Mais cela est ainsi.

» Et vous, attendez aussi. J'ai bien réfléchi tous ces derniers jours. Je suis sûr que vous regretteriez ce qui, en définitive, ne ferait de mal qu'à vos amis et ne serait qu'un coup de théâtre.

» En toute circonstance, comptez sur votre cordialement dévoué.

» X... »

» Je me trompe fort on il me semble que tout cela peut et doit s'arranger au mieux de vos intérêts.

» Encore bien à vous.

Rien ne va plus

Entre temps, il avait des entrevues avec mon conseil, M. Chabaux, qui les renseignait et qui vous et insistait beaucoup pour que j'attendisse, que je ne précipitasse rien ; c'était sans doute, le principal but qui m'était dévoilé dans cette correspondance.

Enfin, le 1er avril, je recevais la lettre suivante, par laquelle il m'apprenait son départ pour l'Espagne.

« Biarritz, le 31 mars 1899.

« Mon cher commandant,

« Debarqué par mon départ d'abord, par ma dernière plaidoirie ensuite, je suis en retard pour vous écrire, ainsi que je viens de vous le télegraphier.

« J'ai la conviction que vos affaires s'arrangent. Le jugement définitif n'est rien, et cependant il donne l'impression que la justice commence à ne plus être lettre morte pour vous.

« Je crois qu'on arrange l'horrible « affaire » le mieux possible, et j'ai la conviction qu'on vous saura un grand gré de votre silence.

» L'une attitude vous ferait condamner par tous.

» J'aurais voulu mieux faire et j'ai cependant la *certitude* que mon officieuse intervention n'aura pas été inutile.

» Rendez moi à Madrid, poste restante. Je vais me rendre quinze jour en Espagne. J'ai beaucoup travaillé depuis deux mois.

» Il y a un certain mécontentement, au moins en apparence, sur toute la ligne, et il sera trop juste pour que vous en profitiez.

» J'aurais bien voulu voir Cabanes avant mon départ de Paris ; je n'ai pas eu le temps.

» Cordiales poignée de main de votre tout dévoué.

» X... »

M Laguerre

Dans ce récit, l'auteur des lettres était assez clairement désigné, et il n'était pas difficile de devinerque le correspondant d'Esterhazy n'était autre que M. Georges Laguerre, ancien député, l'un des personnages les plus en vue du boulangisme.

Un rédacteur du *Temps* s'est rendu chez M. Laguerre, qui n'a fait aucune difficulté pour reconnaître qu'il était bien le personne désigné par Esterhazy, mais il a tout formellement qu'il n'a jamais été l'ami d'un officier du gouvernement quelconque d'Esterhazy. Voici en quels termes, d'ailleurs, M. Laguerre a exposé à notre confrère la genèse et la nature de ses relations avec lui :

Je suis, nous dit-il, « anti-dreyfusard ». Jestime qu'un fait imposte envers Esterhazy quand on le met en cause, et, en dehors des membres du conseil d'enquête devant lequel il comparut s'étant prononcés pour la non culpabilité d'incoudate, langage réitéré par tel acquitté, le ministre de la guerre crut devoir le frapper, alors que son prédécesseur l'avait soutenu. Français et patriote, je déplorais des attitudes diverses envers un officier qui doit détenir des secrets intéressant mon pays.

Nous donc dans cet état d'esprit, quelque mois de janvier, mes occupations m'amènent en Hollande. Je faisais à cette époque des conférences sur l'Alsace-Lorraine, et j'étais accompagné par le commandant Esterhazy, que je n'avais jamais vu, était à Rotterdam, j'eus le désir, bien naturel, étant données mes conférences, de faire sa connaissance ; je pensais qu'il serait heureux lui-même de recevoir sur la terre d'exil la visite d'un Français et je télegraphiai à mon secrétaire de se procurer son adresse à l'ambassade et de me l'envoyer. Il fut impossible à mon secrétaire de succéder à ce désir.

C'est alors que, me trouvant avec un de mes amis de la Haye, qui est directeur d'un grand journal, je lui parlais du plaisir que j'aurais à voir Esterhazy.

— Rien n'est plus facile, me dit-il. Rotterdam est à une heure de chemin de fer ; je vais y envoyer un de mes reporters. Il lui sera aisé de découvrir l'adresse du commandant.

J'acceptai l'offre de mon ami et je lui remis, pour qu'il la confiât aux soins de son reporter, la première lettre qu'Esterhazy publie, mb par un sentiment que je ne veux pas apprécier.

La commission fut faite et Esterhazy se rendit à mon invitation. Nous passâmes ensemble deux journées charmantes.

Homme aimable, causeur brillant, il conquit bientôt ma sympathie. Cetait au moment où la chambre criminelle acceptait d'entendre sa déposition. Il m'informa de cette nouvelle et me demanda certains conseils que je lui donnai. Ainsi s'établirent nos relations, qui continuèrent dans les meilleures conditions. Il m'avait mis au courant de ses affaires, je m'intéressais beaucoup à lui et, avec ce renseignements sûrs que j'ai déjà mêlé ; je continuai à lui donner des conseils. J'allai lui rendre visite ensuite, lors du sou séjour à Paris, chez les frères Saint-Jean-de-Dieu. Et, à ce sujet, vous vous souvenez sans doute qu'un journal prétendit déjà que je pouvais auprès de lui le rôle d'émissaire de M. Charles Dupuy. Vous m'avez interrogé sur ce point et, dans une interview parlée par le *Temps*, je démentis ainsi qu'il convenait cette fausse nouvelle. Je vous affirmai que je n'avais pas vu M. Charles Dupuy depuis son entrée au ministère. C'était la mère vérité.

Je revis plus tard, en mars, Esterhazy à Londres, où j'étais allé, non point pour lui, mais bien pour une affaire de mines dont vous pouvez voir le dossier sur un table de travail. Il était accompagné de M. Cabanes. Nous nous rencontrâmes sur l'Alsace que devait avoir le commandant au point de vue de sa défense personnelle.

Jeus, depuis cette époque, l'occasion de lui écrire J'ai beaucoup voyagé ces temps-ci, et les lieux divers où j'envoyais mes lettres indiquent suffisamment, semble-t-il, que j'avais d'autres préoccupations que celle qui m'a prête.

Voilà l'historique exact de la nature de mes relations avec Esterhazy. J'ai agi personnellement, je n'ai été l'émissaire de personne. Je ne connais, d'ailleurs que deux membres du gouvernement : M. de Freycinet, que je n'ai pas eu l'honneur de revoir depuis le jour de l'an, et M. Charles Dupuy, que je n'ai pas vu depuis deux mois. Ni l'un ni l'autre, ni personne ne m'a jamais chargé d'une mission quelconque auprès d'Esterhazy.

UN MAGISTRAT

Paris, fer mai.—Tandis que la publication de l'enquête Dreyfus permet à l'opinion publique de porter un jugement souverain sur l'attitude si violemment incriminée de la Chambre criminelle, voici une lettre du docteur Gibert, du Havre, qui révèle un fait particulier tout à l'honneur de l'impartialité et du caractère de M. Lœw, son président.

Cette lettre, qui vient seulement d'être publiée aujourd'hui, fut adressée, le 30 janvier, à la veille de la discussion de la loi de dessaisissement, par M. le docteur Gibert à un député républicain qui avait pris parti contre la loi et dont l'intervention à la tribune était annoncée par la presse.

En voici le passage essentiel :

... Maintenant, je viens vous apporter quelque chose de nouveau et qui pourra grandement vous servir et vous inspirer la tribune.

Il s'agit de M. Lœw.

Je suis intimement lié avec M. Lœw depuis plus de trente-cinq ans. Imagines deux frères. — Aucun dissentiment entre nous jusqu'à l'affaire Dreyfus. Moi qui connaissais la famille Dreyfus depuis 1893, moi qui savais que les Dreyfus, tous nés à Rixheim où mon beau-frère Jean Dollfus avait sa maison de campagne, étaient leur fortune uniquement à Jean Dollfus, le plus grand des patriotes alsaciens ; moi qui savais que le maintenu Alfred Dreyfus, riche, marié, père de famille, n'avait et ne pouvait avoir d'intérêt que celui de la France, que, obligé à l'étalage par Mirabel, il avait fait faire son mariage pour le détourner de rester ou de rentrer dans l'industrie, je soutenais à M. Lœw que ce condamnation ne pouvait pas être dreyfusiste, que le Fer-n-payerait chez un pareil crime et que notre pauvre pays allait être entraîné dans des mesures sans fin, car la famille Dreyfus ne s'arrêterait pas un désonneur pareil.

M. Lœw, ami intime du colonel Sandherr, qui allait constamment chez lui, me souvenait que Sandherr en savait long là-dessus. — que je me laissais apitoyer par les Dreyfus, mais que pour lui sa conviction était faite et inébranlable.

Eh bien ! il y a deux ans, il faut nous séparer, M. Lœw, avec une fermeté sans pitié, m'ordonnant me prie de n'avoir plus aucune relation avec lui ; qu'il était possible que toute cette affaire revenât plus tard à la Cour de cassation. — qu'il voulait ne subir l'influence, même apparente, des personnes ; et, depuis, je ne l'ai plus revu, je ne sais pas, à l'heure actuelle, et personne ne sait quels sont ses sentiments.

Et voilà cet homme intègre jusqu'aux scrupules les plus exagérés, qui n'avait qu'une inquiétude, celle de prévoir d'une façon trop certaine à la culpabilité de Dreyfus, c'est cet homme qu'on traîne dans la boue, et qu'on voudrait déshonorer en lui enlevant le droit et le devoir d'accomplir un beau et noble tâche de magistrat français. Si on le fait, qu'on n'oublie ne pas que la France se couvrira d'opprobre aux yeux de toutes les nations, — et on le fait, c'est la faillite de la République et pour toujours.

Mon témoignage est digne de foi. Je vous autorise à vous en servir. — et je suis certain d'Alsace-Lorraine et de Lorraine, de l'Alsace-Lorraine sur l'intégrité absolue du caractère de M. Lœw...

Dr GIBERT.

Une Lettre du Général Galliffet

Paris, fer Mai,— *Le Journal des Débats* a reçu du général de Galiffet, la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Dreyfus, coupable, Picquart poursuivi, Esterhazy en faite, Henry mort, du Paty de Clam mesuré à son Conseil de guerre ! N'est ce pas assez de victimes, innocentes ou coupables ?

Cependant, les ennemis de l'armée, non satisfaits encore, réclament quoi ? Que nos chefs, nos officiers, généraux ou autres, qui ont été plus ou moins mêlés à la désastreuse *affaire*.

Ne vaudrait-il pas mieux se décider enfin au silence ? Ne serait il pas plus sage, plus généreux et en même temps plus patriotique de ne pas incriminer aux yeux des officiers qui sont les tribunaux se songera à mettre en cause ? L'armée les connaît, elle admettra qu'ils aient pu se tromper ; mais elle les sait gens d'honneur et ne les condamnera pas à une mauvaise action.

Durant ses lecteurs la gouvernement a, dit on, promis des châtiments ; je lui conseille, respectueusement, d'y renoncer, parce que personne ne croira qu'il est devenu plus ferme pour sévère, une fois montré trop sevère.

Dans l'intérêt du pays, dans celui de l'armée, et pour arriver à la pacification des esprits, je soussigné que cet appel soit entendu, — celui qui vous l'adresse n'a pas renoncé pour à l'*affaire* et il crois aimer la France plus et mieux que ceux qui incriminent ainsi jours son armée.

Veuillez, Monsieur le directeur, à mes sentiments très distingués.

Général GALLIFFET.

Nouvelles Étrangères

Les élections sénatoriales

EN ESPAGNE

Madrid, fer mai. — Hier ont eu lieu les élections pour le renouvellement partiel du Sénat. Presque tous les resultats sont connus. Le gouvernement a une majorité de 40 sièges.

Dans la province de Madrid, trois candidats silvéj